Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260917-D2026_09_09-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 09 – 09**
Décision du 17 septembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **17 septembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	11 septembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 28 Votants : 34 (6 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Benoît DUFLOS, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Stéphanie DOUESSIN (pouvoir à Antoine BRISSIER), Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Emmanuel CASADO (pouvoir à Marie-Claude HELSENS), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique DENIEUL, Lara BAKHOS (pouvoir à Melaine MORIN), Rozanne JAMAIN (pouvoir à Dominique MARCHAND).
Absents	-
Secrétaire de séance	Benoît DUFLOS

Les Portes de Bretagne 2 : marché de réalisation des fouilles archéologiques préventives

Marielle MURET-BAUDOIN indique que le Pays de Châteaugiron Communauté porte le projet d'aménagement de la ZAC « Les Portes de Bretagne 2 » à Servon-sur-Vilaine en tant que site stratégique pour le développement économique. Ce projet est inscrit au SCoT du Pays de Rennes ainsi que dans le projet de territoire 2022-2027 et le schéma de développement économique du Pays de Châteaugiron Communauté.

Les études préalables et la concertation préalable ont débuté en 2020. Par délibération du 18 juin 2026, le Conseil Communautaire a créé la ZAC « Les Portes de Bretagne 2 » à Servon-sur-Vilaine.

Le diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé par l'INRAP en 2025. Le rapport remis en mai 2026 indique que des vestiges gaulois (datant du Second Age de Fer) ont été retrouvé au Nord-Ouest de la ZAC.

Par arrêté n°2026-186 du 18 juin 2026, la DRAC a émis une prescription de réalisation de fouilles archéologiques préventives sur un secteur situé au Nord-Ouest de la ZAC « Les Portes de Bretagne 2 » à Servon-sur-Vilaine d'une superficie de 13 750 m² dont 6000m² à décaper.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée afin de réaliser les fouilles archéologiques préventives prescrites par la DRAC.

Les candidatures ont été analysées selon les critères suivants :
- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260917-D2026_09_09-DE

Critères	Pondération
Prix des prestations	60 points
Valeur technique	40 points
Qualité et adéquation de l'équipe dédiée à la mission (qualifications, CV avec expériences des personnes pressenties, effectifs sur le chantier de fouilles, encadrement)	10 points
Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation du chantier de fouilles et pour la rédaction du rapport selon les exigences du CCTP	10 points
Respect du planning et des délais d'exécution	15 points
Démarche environnementale et responsable : Mesures en faveur de la réalisation d'un chantier à faibles nuisances et à la réduction des déchets, gestion responsable des trajets	5 points

La Commission Marchés, réunie en séance le 09 septembre 2026, propose de retenir la société suivante : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Direction interrégionale Grand Ouest (Cesson-Sévigné – 35) pour un montant de 139 971.42 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de retenir l'offre de la société mentionnée ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant ;
- ✓ d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du ministère de la Culture concernant ces fouilles archéologiques.

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
La première Vice-Présidente,

Marielle MURET-BAUDOIN

Le Secrétaire de séance,

Benoît DUFLOS